

DYNAMIQUE CITOYENNE COVID-19 RDC

Dynamique des OSC pour le Monitoring permanent de la gestion de la lutte contre la COVID 19 en RDC

CENADEP – CAFCO – COLLECTIF24 – RESEAU PRODDDES – CONAFED – ODEP – REGED – LICOCO – SARWA RDC – AFYA MAMA –
CONAPAC – AETA – MLK – CORAP – AFEJUCO – RSCS/RDC – ACIDH – FFGRN – COSSEP/UFF – PASCO – LYNAPICO – SOFEPADI – SSSL
- RODHECIC – POMUCO – CARITAS CONGO

COMMUNIQUE N°02 DES OSC CONGOLAISES SUR LA PANDEMIE COVID-19

- Nous, organisations, Réseaux et plates-formes diverses de la Société Civile congolaise, réunies dans la DYNAMIQUE CITOYENNE COVID-19 RDC,
- Après analyse de l'évolution de la pandémie COVID-19 en République démocratique du Congo,
- Déterminés à agir pour la transparence, le respect de la dignité humaine et la bonne communication officielle dans la gestion de la lutte contre le COVID-19 en RDC,
- Alors que qu'en RDC le nombre cumulé des personnes atteintes du COVID-19 se rapproche de 1.000,

Dressons le constat suivant :

1) De la gouvernance et du financement du COVID19

- L'Etat d'urgence sanitaire arrivé à échéance le 24 avril 2020 a été prorogé de 15 jours après le vote d'une Loi y relative par l'assemblée nationale et le Sénat. Une nouvelle prorogation serait en vue ;
- Le port obligatoire du masque naso-buccal a été rendu public par l'Ordonnance Présidentiel prorogeant l'état d'urgence sanitaire en RDC. A cet effet, le Gouverneur de la Ville de Kinshasa a été le premier à annoncer que tout contrevenant devra payer une amende de 5.000 FC soit plus ou moins 3\$us, sans en expliciter les modalités de perception. Les amendes sont collectées par les agents de la Police, sans quittance ;
- Le Président de la République a félicité le Président malgache de la découverte d'un produit contre le COVID-19
- Les animateurs du Fonds national de solidarité contre le COVID-19 ont été nommés par Ordonnance Présidentielle. Des animateurs de la Société Civile figurent parmi les membres dont la Coordination est dominée par les Chefs et Représentants des Confessions religieuses qui demandent la rectification de leurs rôles. Ils souhaitent agir dans un organe consultatif plutôt que celui de gestion quotidienne ;
- Dans une déclaration conjointe, des Représentants de 19 missions diplomatiques, de la MONUSCO et de la Banque Mondiale ont adressé leur soutien au Président de la République et au Premier Ministre congolais dans la lutte contre le COVID-19, sans déterminer concrètement quelle sera la part de chacun ;
- Le FMI a décidé d'alléger la dette de la RDC de 20 millions de dollars
- La RDC, jusqu'à ce jour, ne dispose que d'un seul laboratoire pour les tests de dépistage du COVID-19, celui de l'INRB, à Kinshasa, pour l'ensemble du pays ;
- A ce jour, une seule commune sur l'ensemble du pays, celle de la Gombe à Kinshasa, a été confinée ;

2) De la prise en Charge médicale et sociale

- Des citoyennes et citoyens congolais bloqués à l'extérieur du pays commencent à retourner progressivement au pays, grâce aux efforts du Gouvernement congolais. Il est quand même déplorable de constater les conditions déplaisantes dans lesquels ils sont placés en quarantaine. Certains ont même été séquestrés dans les hôtels, faute de paiement, à temps, des factures par le Gouvernement
- L'UNICEF, en partenariat avec la Commission psychosociale du Comité de la Riposte, a formé, à Kinshasa, 40 psychologues et 41 travailleurs sociaux pour atténuer l'impact social et psychologique de la pandémie sur les enfants et leurs familles
- Faute de mécanisme officiel de prise en charge des nécessiteux, certains partis politiques distribuent, à coup de propagande, des vivres à leurs partisans pour leur permettre de survivre pendant la crise du COVID-19 ;
- Le samedi 25 avril 2020, l'opinion a appris des sources proches de la Clinique Ngaliema la contamination au COVID-19 de 15 professionnels de santé, dont 12 femmes et trois hommes ;
- La RDC tarde à rendre public le protocole retenu officiellement pour le traitement du COVID-19;
- La découverte de presque une centaine de cas positifs à la prison militaire de Ndolo, à Kinshasa, relance le débat sur la sécurité sanitaire des prisonniers sur toute l'étendue du territoire national.

-

3) Des impacts sociaux, économiques, culturels et politiques

- Le Ministre de l'Industrie a annoncé, le 02 mai 2020, la mise à disposition par le Fonds de Promotion de l'Industrie d'une somme de 10 millions de dollars pour financer les entreprises locales impactés négativement par le COVID-19. Il viserait le domaine agroalimentaire, l'industrie pharmaceutique et la Logistique.
- Le Ministre de l'Enseignement primaire et secondaire a lancé l'initiative des cours télévisés à l'intention des élèves finalistes. Il s'en tient à confirmer que l'année scolaire ne sera pas blanche alors que rien de concret n'est fait pour les autres classes. Du côté de l'enseignement supérieur et universitaire, c'est silence radio ;
- Le Gouvernement a décrété une gratuité pour la consommation d'eau de la REGIDESO et d'électricité de la SNEL pour une période de deux mois. Les détenteurs des compteurs prépayés d'électricité se plaignent d'être exclus de cette mesure. Dans plusieurs quartiers, les habitants dénoncent la qualité et la quantité d'eau courante disponible ;
- Le ralentissement de l'activité économique a une incidence directe sur le taux de change qui accuse une dépréciation continue du Franc Congolais face aux devises étrangères ;
- Le Parlement a décidé de la reprise de ces travaux dans le respect des mesures barrières contre la pandémie en instituant un mode de travail à distance par les moyens de l'Internet ;

- L'annonce de la découverte d'un produit préventif et curatif du COVID-19 au Madagascar, à base de l'Artemisia, fait ressurgir la question de la gestion et de la protection des scientifiques congolais dont le Chercheur Jérôme MUNYANGI qui serait associé à ce produit malgache après qu'il ait été victime des atteintes à sa vie en RDC et qu'il se soit exilé en France.
- L'approvisionnement des grandes villes comme Kinshasa, en produits vivriers locaux ou importés, devient de plus en plus difficile avec conséquence la hausse des prix sur le marché, malgré l'annulation de la TVA sur certains produits alimentaires.
- La fête du 1^{er} mai a été célébrée cette année dans la méditation et sous le digne de la revendication, par les syndicats, du respect de la mesure de non-licenciement des employés en cette période de crise du COVID-19

4) Genre et Violences basées sur le genre

- Le COVID 19 touche de plus en plus les femmes ; D'après le Comité de Riposte, Le taux des femmes touchées est passée de 12% à plus de 30 %.
- Plusieurs femmes, et particulièrement celles exerçant des activités économiques informelles, sont quotidiennement exposées aux risques de contamination aux marchés, boulangeries, transport en commun où la proximité est forte ;
- Suite à la mesure de fermeture de certaines activités commerciales, les femmes sont submergées par les travaux ménagers au regard des normes sociales qui réservent spécifiquement ces travaux aux femmes et aux filles ;
- Celles qui sont mariées subissent des violences conjugales et sexuelles de la part de leurs conjoints et d'autres formes des violences domestiques en raison des tensions accrues au sein du foyer.

5) Des droits humains, Libertés fondamentales et suivi des mesures

- Il est rapporté des violations des droits humains commis par les services de sécurité lors du contrôle de l'application des mesures barrières édictées par le pouvoir public. A titre illustratif, un taximan de moto, à Kinshasa, a été abattu par un policier lors d'un contrôle du port de masque ;
- Il est malheureux de constater qu'à Kinshasa et en provinces, plusieurs bars et restaurants fonctionnent en toute clandestinité et sont parfois bondés du monde ;

6) De la sensibilisation et prévention

- De manière globale, la quasi-totalité de la population est informée de l'existence de la pandémie mais chacun l'interprète à sa guise suivant les canaux de communications à sa portée ;
- Les mesures barrières de lavage et désinfection des mains sont bien suivies mais se heurtent souvent au problème de manque d'eau et d'insuffisance des ressources financières pour se procurer régulièrement du savon ou le gel hydroalcoolique ;

- Le port obligatoire de masque pousse à recourir à ceux fabriqués artisanalement en tissus et moins chers. Peu de personnes sont informées sur les mesures d'hygiène et de sécurité entourant l'achat et le port de ces masques ;
- L'accès aux médias, par les organisations de la Société Civile, est difficile à cause des prix exorbitants des organes fixés par les organes de presse ;
- Les journalistes prennent peu de précautions et s'exposent lors des interviews en ne couvrant pas les micros ou en exposant les mains nues à leurs interlocuteurs ;
- La découverte des cas positifs à Matadi, à Lubumbashi et Kasindi, pousse à s'interroger sur l'efficacité de contrôles sanitaires aux points d'entrées intérieures et extérieures. Mais aussi sur l'application de la fermeture de toutes les frontières et de l'interdiction d'entrée et de sortir de la ville de Kinshasa.

De ce qui précède, les Organisations de la Société Civile, à travers la Dynamique Citoyenne COVID-19, demandent :

1. Au Président de la République :

- La mise en œuvre rapide et effective du Fonds National de Solidarité contre le COVID-19 ainsi que la publication urgente de son plan d'action ainsi que des mécanismes de retraçage des fonds reçus pour que tout le monde en connaisse l'origine et le montant ;
- La désignation, au Fonds National de Solidarité, d'autres personnalités neutres, laïques et crédibles au regard de la position des Chefs religieux ;
- La valorisation et la protection des scientifiques congolais et plus particulièrement de ceux impliqués dans la lutte contre le CORONAVIRUS ;

2. Au Gouvernement :

- La décentralisation de laboratoires de diagnostic et la généralisation du test pour une détection précoce de cas du COVID-19 à travers le pays ;
- L'information sur les fonds déjà récoltés par le Fonds National de Solidarité (Montant, origines, affectations) ainsi que sur la mise en œuvre financière du Plan de riposte national ;
- La publication urgente d'un plan d'accompagnement des opérateurs économiques aussi bien du secteur formel qu'informel pour réduire l'impact négatif du COVID-19 sur les activités économiques et le social de la population ;
- L'amélioration des conditions de prise en charge des compatriotes rapatriés et mis en quarantaine ;
- L'amélioration de la protection ainsi que de la prise en charge matérielle et financière du personnel de santé ainsi que des policiers réquisitionnés pour la lutte contre le COVID-19 ;
- Le renforcement de la lutte contre la corruption et le détournement des deniers publics et l'affectation des fonds ainsi récupérés à la riposte contre le COVID-19 et particulièrement à l'amélioration de la qualité et des conditions de travail dans les formations sanitaires publiques ;
- La facilitation de l'accès des organisations de la Société Civile aux médias aussi bien officiels que privés ;

- L'annonce urgente, par les Ministères en charge de l'enseignement, des modalités pratiques de la reprise des cours à tous les niveaux ;
- La mise en route, par le Ministère de l'Agriculture, d'une Campagne agricole mettant au centre de l'action les organisations paysannes
- Les mesures de respect des droits humains par les services de sécurité et l'instauration des sanctions contre les agents véreux ;
- La convocation urgente de la Tripartite (Etat – Syndicats – Employeurs) pour un dialogue social franc et la définition de mesure de sauvegarde des emplois dans le contexte du COVID-19.

3. Au Comité de Riposte

- La transparence et la gestion non politicienne des statistiques en évitant l'embellissement et la manipulation à la hausse ou à la baisse des cas recensés, de nombre de décès ou des guéris.
- Les détails des bulletins sanitaires journaliers qui précisent la zone de santé d'origine de chaque nouveau cas positif enregistré, de chaque décès et de chaque guéri ;
- La diffusion, dans les détails, de la stratégie de riposte et la facilitation d'accès à ses rapports
- Une attention particulière pour les femmes œuvrant dans le secteur informel en leur offrant gratuitement des dispositifs de protection notamment ;

4. Aux Organisations de la Société Civile de :

- Renforcer l'action pour le respect des mesures de prévention par la population en général et les tenanciers des bars et autres petits commerces, en particulier ;
- Militer pour le renforcement du leadership et la participation des femmes/ filles dans le processus de prise des décisions dans la lutte contre le COVID-19 tout en tenant compte de l'approche genre dans les activités ;
- Œuvrer pour le soutien et l'implication des Organisations de la société civile dans le mécanisme officiel de prévention et de sensibilisation.
- Mutualiser les efforts et partager d'avantages les expériences
- Relayer fortement, chacune selon ses moyens de communications, les positions de la Dynamique Citoyenne COVID-19 pour plus d'impacts et des résultats
- Adapter consciencieusement leurs modes de fonctionnement et d'action au contexte actuel.
- Renforcer la lutte contre les inégalités sociale, les violations des droits humains et la mauvaise gouvernance.

Fait à Kinshasa, le 05 mai 2020

Pour le Comité Citoyen COVID-19

Danny Singoma
Directeur Général du CENADEP

Rose Mutombo Kiese
Présidente Nationale de CAFCO

